

L'an deux mille quinze, le 17 février, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation en date du 11 février 2014 qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. FONTAINE – M. HARNY – M. BOMY – M. MONTANARI – M. LAMORT – M. BOILET – M. GUESNIER – Mme LAMARCHE – M. POIRIER – M. POILANE – Mme MARCELINO – M. MARQUETTE – M. DEMEILLIEZ – Mme MAUREY – Mme GAMBIER – M. MIGNARD – M. DHOURY – Mme CHEMELLO – M. PILLOT – Mme BERGONT

Etaient absents représentés : Mme BROZYNA (pouvoir à M. GUESNIER) – Mme GAUTHERON (pouvoir à Mme GAMBIER)

Etait absent Excusé : Mme HUSTACHE

Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2014 :

M. POIRIER a remarqué une erreur dans le procès-verbal, Point N°1 : il a été décidé 9 mois par le conseil municipal et pas 6. Il s'étonne d'être le seul à l'avoir remarqué.

Encore une fois nous l'avons eu très en retard, une semaine avant le CM pourquoi ?

Réponse de M. GUESNIER : L'erreur sera corrigée, il n'est pas plus mal d'envoyer le procès-verbal juste avant le conseil municipal suivant, cela permet de se remémorer ce qui a été dit lors de la séance précédente.

Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2014 à l'unanimité (abstention de M. POIRIER)

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élue secrétaire de séance Mme MONTANARI.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 février 2015 à 20 H 30**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Demandes de subventions
2. Taxe foncière 2014 EPFLO
3. Mise en souterrain réseaux rue des Orfèvres
4. Reprises concessions cimetièrre
5. Avis sur construction barrage automatisé sur l'Aisne
6. Recueil des actes administratifs de l'ARC
7. Création de poste
8. Débat d'Oriention Budgétaire

## 1) Demandes de subventions

Présentation de M. MIGNARD

Dans le cadre des travaux projetés en 2015, il convient de demander les subventions suivantes :

Opération	Montant Travaux	Organisme	Taux	Montant subvention
Travaux de développement d'un pôle culturel, consistant en la mise aux normes et la réhabilitation de bâtiments communaux	64 934.75	Conseil Régional	40 %	25 973.90 €
		Conseil Général	40 %	25 973.90 €
		Etat (DETR)	40 %	25 973.90 €
Travaux de menuiseries de l'école Robert et Cécile Mourez (mise aux normes, économies d'énergie)	40 549.84	Conseil Général	40 %	16 219.94
		Etat (DETR)	40 %	16 219.94
Travaux éclairage public	32 000	Etat Réserve Parlementaire	50 %	16 000

Ces demandes ont été faites avant fin décembre 2014, il reste les subventions pour l'église qui ont été déjà demandées en 2014. Rencontre avec M. VANTOMME, le Conseil Général octroie 42 Millions d'€ pour toutes les communes de l'Oise, il y a 3 fois plus de demandes, il faut donc prioriser les demandes de subventions du Conseil Général, nous avons mis en premier l'église, en deuxième les rues Reine Berthe et 1<sup>er</sup> septembre (subventions accordées mais pas de versement) et enfin l'atelier musical.

M. GUESNIER : Les subventions pour les rues étant accordées et les travaux ayant été faits, il est évident qu'il faut mettre cette subvention en deuxième position.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Confirme les demandes de subventions suivantes auprès du Conseil Général :

Priorité 1 - 2ème tranche de travaux de l'Eglise (restauration des couvertures de la nef et des bas-côtés)

Priorité 2 - Travaux de voirie Rue de la Reine Berthe (Dossier n° 00007646) et rue du 1er septembre 1944 (Dossier N° 00008512)

Priorité 3 - Travaux de mise aux normes et de réhabilitation d'un pôle culturel

Confirme les demandes subventions auprès de l'Etat (DETR 2015 et réserve parlementaire)

Confirme la demande de subvention auprès du Conseil Régional,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

## **2) Taxe foncière 2014 EPFLO**

Présentation de M. PILLOT

L'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise) s'est acquitté de la taxe foncière au titre de 2014 pour les biens acquis pour le compte de la commune (Rue Boulnois et Rue du Général Leclerc) pour un montant de 929.42 €. Conformément aux conventions de portage signées et aux clauses générales de portage des biens, il convient de reverser ce montant à l'EPFLO.

M. GUESNIER : Il est logique que ce soit la commune qui paye la taxe foncière.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de reverser à l'EPFLO le montant de la taxe foncière dont elle s'est acquittée pour les biens acquis pour le compte de la commune (Rue Boulnois et Rue du Général Leclerc) pour un montant de 929.42 €.

## **3) Mise en souterrain réseaux rue des Orfèvres**

Présentation de M. DHOURY

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la rue des Orfèvres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui interviendront dans ce dossier.

C'est une requête supplémentaire, cela a été fait pour la SICAE, maintenant il faut le faire pour Orange.

M. POIRIER : Qu'en est-il des travaux de voirie ?

Réponse de M. GUESNIER : En commission travaux nous avons dits que si cela était possible nous ferions les travaux de voirie en totalité. Il reste 3 mois de travaux, la commission travaux aura le temps de prendre une décision pour l'enrobé de la rue des Orfèvres.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la rue des Orfèvres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui interviendront dans ce dossier.

#### **4) Reprises concessions cimetièrre**

Présentation de Mme LAMARCHE

Considérant les demandes des familles DECHEPY, PATERNOTTE et LISOWSKI, il convient d'accepter les reprises de concessions.

M. GUESNIER : Les familles ont changé d'avis et ont choisi d'être incinérés, il est donc nécessaire de rembourser ces familles.

VU la demande présentée le 1er décembre 2014 par la famille DECHEPY en vue de rétrocéder à la commune la concession de cimetière cinquantenaire achetée le 19 novembre 2008,

VU la demande présentée le 21 février 2013 par la famille GEOFFROY - PATERNOTTE en vue de rétrocéder à la commune la concession de cimetière cinquantenaire achetée le 23 décembre 1988,

VU la demande présentée le 11 janvier 2015 par la famille LISOWSKI en vue de rétrocéder à la commune la concession de cimetière cinquantenaire achetée le 22 octobre 1985,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Accepte la reprise de la concession appartenant à la famille DECHEPY n° 731C située sur le carré D du cimetière au prix de 120 € représentant les 2/3 du coût, le 1/3 versé au CCAS restant acquis.

Accepte la reprise de la concession appartenant à la famille GEOFFROY - PATERNOTTE n° 543C située sur le carré C du cimetière au prix de 135 € représentant les 2/3 du coût, le 1/3 versé au CCAS restant acquis.

Accepte la reprise de la concession appartenant à la famille LISOWSKI n° 493B située sur le carré B du cimetière au prix de 57.35 € représentant les 2/3 du coût, le 1/3 versé au CCAS restant acquis.

### **5) Avis sur construction barrage automatisé sur l'Aisne**

Présentation de M. BOILET

Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique relative au projet de construction de barrages automatisés et équipements associés sur la rivière Aisne, et de déconstruction des barrages manuels existants, le conseil municipal doit être consulté sur le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, conformément aux dispositions de l'article R.123-23-1 du code de l'urbanisme.

M. GUESNIER : Nous délibérons ce soir et l'ARC le fera jeudi soir, l'ARC étant compétente en matière d'urbanisme.

Une réunion publique aura lieu le 6 mars avec BAMEO.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de construction de barrages automatisés et équipements associés sur l'Aisne, emportant mise en compatibilité du PLU de CHOISY-AU-BAC, en précisant que l'aspect du local technique du barrage du Carandeu devra respecter les recommandations de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France ;

### **6) Recueil des actes administratifs ARC**

Présentation de M. LAMORT

L'ARC nous a transmis le recueil des Actes Administratifs qui vaut procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014.

Conformément aux articles L 2121-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales nous devons délibérer.

Aucun point à l'ordre du jour ne concernait Choisy-au-Bac.

M. GUESNIER : Même s'il n'y a rien, nous devons délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Donne un avis favorable à ce dossier

**7) Création de poste**

Présentation de Mme LAMARCHE

Suite au départ pour mutation de la Directrice Générale des Services, une nouvelle organisation du service comptabilité – personnel nécessite la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2015.

M. GUESNIER : Mme CHEREAU étant mutée, nous réorganisons donc notre personnel en ayant nommé par intérim Mme CARRARA, son dossier a été transmis pour passer catégorie A, la réponse du CDG 60 interviendra d'ici fin avril, sachant que si son dossier ne passe pas on peut refaire la demande deux ou trois fois. La personne actuelle aura en charge le personnel dont s'occupait Mme CARRARA. Cela ne change rien au niveau de la masse salariale car elle est là depuis un an et demi, elle a remplacé un congé maternité. Elle sera stagiaire pendant un an avant titularisation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2015.

**8) Débat d'Orientation Budgétaire**

Présentation de M. MIGNARD

①

**FONCTIONNEMENT 2014****Dépenses****3 477 580 €****Recettes****3 622 520 €****Excédent 2014 : 144 940 €****Excédent reporté 2013 : 254 614 €****Excédent de clôture : 399 554 €****INVESTISSEMENT 2014****Dépenses****683 537 €****Recettes****717 982 €****Excédent 2014 : 34 444 €****Déficit reporté 2013 : 129 194 €****Déficit de clôture : 94 750 €****Excédent global de clôture 2014 :****304 804 €**

Analyse :

Le résultat de l'exercice de fonctionnement montre un excédent de 144 940.00€ auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 254 614.00€ pour aboutir à un excédent de clôture de + 399 554.00€

Le solde d'exécution d'investissement (Dépenses – Recettes) montre un excédent de 34 444.00€ auquel il convient d'ajouter le déficit 2013 reporté de – 129 194.00€, pour aboutir à un déficit de clôture de -94 750.00€,

NB : Grâce à une gestion rigoureuse des services administratifs de la commune, sans avoir eu à relever les impôts des Cosaciens en 2014, tout en absorbant déjà une baisse supplémentaire de la dotation forfaitaire de l'Etat de 60 000€ (moins 49 127€ de 2013 à 2014), nous avons pu conserver un excédent global de clôture de 304 804 euros qui constitue notre capacité d'autofinancement pour 2015. (Il était de 390 218€ en 2013).

②

### REALISE 2014 INVESTISSEMENT

RECETTES			
PROGRAMME / DETAIL	Prévu	Réalisé	RAR 2015
<b>EGLISE</b>	<b>347 429.00</b>	305 790.34	
Subv C. Reg eglise	104 344.00	114 152.55	
Conseil Général église	102 758.00	102 500.00	
Fondation du Patrimoine	0.00	89 137.79	
Eglise 2ème tranche	140 327.00		
<b>VOIRIE</b>	<b>32 426.00</b>	30 417.83	
Rés. Parl. EP	16 723.00	16 420.15	
DETR Surbaissés	15 703.00	13 997.68	
<b>BATIMENTS</b>			
CG solde EIG	32 250.00	32 070.00	
DETR TOITURE MAIRIE	28 555.83	0.00	28 555.83
FENETRES ECOLE MOUREZ	12 313.60	12 313.60	
RESERVE PARLEMENTAIRE ALGECOS	5 000.00	0.00	5 000.00
<b>FCTVA</b>	<b>92 000.00</b>		92 000.00
<b>TLE</b>	<b>9 000.00</b>	7 594.76	
<b>Affectation résultat 1068</b>	<b>264 798.44</b>	264 798.44	
<b>Virement du fct</b>	<b>412 712.70</b>		
<b>Amortissements</b>	<b>65 000.00</b>	64 997.27	
<b>TOTAL</b>	<b>1 301 485.57</b>	<b>717 982.24</b>	<b>125 555.83</b>

Les recettes d'investissement correspondent aux subventions touchées ( DRAC-CG60- DETR ), des Réserves parlementaires soit 291 453.98€ plus l'aide de la Fondation du Patrimoine de 89 137.79€, de la TLE taxe locale d'équipement de 7 594.76€, du produit d'affectation du résultat 2013 = +264 798.44€ et des opérations d'amortissements de l'ordre de 64 997.27€

Soit un total réalisé de recettes d'investissement de 717 982.24€

Soit des recettes de Restes à réaliser de 125 555.83€

3

## REALISE 2014 INVESTISSEMENT

DEPENSES					
ARTICLE	PROGRAMME / DETAIL	Prévu	Réalisé	DISPO	RAR
16	EMPRUNTS	221 527.70	221 273.95		
001	RESULTAT REPORTE	129 194.65	129 194.65		
	<b>MAIRIE</b>	<b>108 870.00</b>	<b>40 344.29</b>	<b>68 525.71</b>	<b>68 525.71</b>
101	MAIRIE RAR 2013	3 800.00	1 954.80	1 845.20	
	MATERIEL LOGEMENT		1 983.53	-1 983.53	
2313	TOITURE	92 370.00	27 672.84	64 697.16	64 659.71
2135	FENETRES ETAGE	8 800.00	8 733.12	66.88	
2135	CHAUFFAGE ARCHIVES	3 900.00	3 866.00	34.00	3 866.00
104	<b>SERVICE TECHNIQUE</b>	<b>13 075.00</b>	0.00	<b>13 075.00</b>	<b>5 835.00</b>
21571	CHASSIS KUBOTA	2 500.00			
21578	MATERIEL	6 575.00			
21578	MATERIEL EMPLOI AVENIR	4 000.00			
2158	STADE RADIATEURS	4 000.00	3 602.00	398.00	
2135	CLSH CUISINE	2 500.00		2 500.00	
102	<b>ECOLES</b>	<b>46 795.00</b>	<b>45 009.84</b>	<b>1 785.16</b>	<b>695.04</b>
102	SERVICE TECHNIQUE (RAR 2013)	4 000.00	2 672.52		
2135	FENETRES ECOLE MOUREZ + LOGEMENTS	36 900.00	38 200.00	-1 300.00	
2184	MEUBLES MAT LINIERES + SECHE MAINS	3 000.00	632.90	2 367.10	695.04
2184	MOBILIER MAT CENTRE + SECHE MAINS	2 070.00	2 668.16	-598.16	
2184	ELEMENTAIRE CENTRE	425.00	438.05	-13.05	
2184	ELEMENTAIRE LINIERES	400.00	398.21	1.79	
2188	SECHE-MAINS SP+ECOLES	4 000.00	ECOLES OK	2 734.20	2 734.20
	<b>EGLISE</b>	<b>374 461.14</b>	212 191.78	<b>139 811.36</b>	
2313	Tranche 1	188 451.13	212 191.78	-23 740.65	
2313	Tranche 2a	163 552.01		139 811.36	
2135	ESCALIER + CHAPE	18 000.00		18 000.00	
2135	ESTRADE + CHEMIN DE CROIX	4 458.00		4 458.00	
	<b>CIMETIERE</b>	<b>22 000.00</b>		22 000.00	
2116	COLOMBARIUM	12 000.00			
2116	CREATION ALLEE ACCES HANDICAPE	10 000.00			
	<b>BATIMENTS</b>	<b>22 821.28</b>			
740	STADE ALGECOS	17 366.28	17 366.28		
115	Porte Gymnase	5 455.00	4 500.00	955.00	
2188	MATERIEL SPORT	3 443.00	2 583.61	859.39	
2151	VOIRIE	295 865.00	119 415.36	176 449.64	100 801.10

3 BIS

REALISE 2014 INVESTISSEMENT

2151	Ralentisseurs PMR	22 387.00	26 005.82	-3 618.82	
	VIDEOPROTECTION 1ERE TRANCHE	60 000.00		60 000.00	
	PARKING JACQUES BREL	43 100.00		43 100.00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	40 000.00	40 608.70	-608.70	
	ENFOUISSEMENT RESEAUX FOCH/ORFEVRES	40 000.00	16 797.00	40 000.00	52 213.19
	PARKING MEDIATHEQUE	29 993.00	29 992.63	0.00	
	HONORAIRES GEOMETRE VOIRIE COMMUNALE	20 000.00	12 220.74	7 779.26	7 779.26
	PANNEAUX LUMINEUX	15 000.00		15 000.00	
	MOBILIER URBAIN CENTRE BOURG	10 000.00		10 000.00	10 000.00
	PANNEAUX DE RUES				6 512.00
	ABRIBUS	6 085.00	6 802.56	-717.56	
	VITRINES EXTERIEURES	4 000.00		4 000.00	4 548.30
	TABLES + PING PONG	3 300.00	750.00	2 550.00	2 550.00
	MISE AUX NORMES SURBAISSES		3 034.91	-3 034.91	
	CREATION DE BATEAUX				17 198.35
	BANCS	2 000.00		2 000.00	
2188	DECOS NOEL	800.00	756.00	44.00	
2188	SONO PORTABLE	400.00	422.45	-22.45	
2184	MOBILIER RYTHMES SCOLAIRES	3 000.00	2 891.60	108.40	
	OPERATION FACADE	2 800.00	1 400.00	1 400.00	
99	DIVERS	46 443.45	11 780.65	34 662.80	4 265.80
	Tyrolienne + bascule		5 289.60		
	Portes Mairie		2 856.25		
	Cloison Mairie				2 587.20
	Conteneurs OM		2 514.00		
	Videoprojecteur		1 120.80		
020	Dépenses imprévues	11 132.35			
	<b>TOTAL BP + RAR</b>	<b>1 301 485.57</b>	<b>812 732.46</b>	<b>617 947.76</b>	<b>182 856.85</b>

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement d'emprunts de 221 274.00€ auquel il convient d'ajouter le total des opérations d'équipement égal à 462 263.00€

Soit un total réalisé de dépenses d'investissement 2014 de 683 537.00€

En ajoutant le résultat reporté de 2013, un déficit de clôture de 129 194.65€, on aboutit au résultat de 812 732.46€

Soit des dépenses de Restes à réaliser de 181 178.25€ (Recettes 125 555.83€)

Question de M. POILANE : Pourrait-on avoir les dates de fin d'emprunts ?

Réponse de M. GUESNIER : On retrouve un peu d'oxygène en 2018, avec des emprunts qui se terminent notamment pour le complexe André Mahé. Monsieur le Maire remercie M. MARQUETTE pour la renégociation des emprunts qui a été faite et qui nous a permis de faire des économies importantes.

M. MARQUETTE : Des emprunts ont été fait ensemble car des investissements lourds ont eu lieu ensemble, à partir de 2018 le volume des emprunts va se réduire. Une renégociation de 600 000 € a eu lieu en 2008 ou 2009. Nous avons alors le choix entre un taux fixe de 4.40 % ou 2.60 % à taux variable avec possibilité de passer à tout moment en taux fixe. Notre choix s'est porté sur le taux variable ; Ce taux est indexé sur l'EURIBOR à 3 Mois. C'est la BCE qui fixe ce taux par consultation quotidienne d'un panel de banques européennes. Ce taux s'est effondré compte-tenu de la crise et de la politique monétaire de la BCE, aujourd'hui le taux de l'EURIBOR est de 0.5 centimes pour cent plus la marge de la banque de 0.55. Le taux actuel est donc de 60 centimes pour cent. Le but n'est pas d'attendre que le taux fixe remonte à 4.40 %, il faut donc suivre l'évolution de l'Euribor et se renseigner régulièrement sur l'évolution simultanée du taux fixe qui serait applicable en cas d'abandon du taux variable.

M. MIGNARD : Le capital restant dû sera de 2 492 000 € en 2015, il passera à 1 587 000 € en 2018 et en 2020 : 1 237 000 €, pratiquement la moitié.

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 399 554 €  
 - un déficit de fonctionnement de : €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	144 940 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	254 614 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	399 554 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	94 750 €
R 001 (excédent de financement)	€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	57 301 €
Excédent de financement (1)	€
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	152 051 €
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	152 051 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	247 503 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Affectation du Résultat possible de 399 554.00€

Il convient d'ajouter au déficit de clôture d'investissement 2014 de 94 750.00€, le solde des restes à réaliser d'investissement (Dépenses RAR 182 856.85 – Recettes RAR 125 555.83 = - 57 301.02€).

Les deux valeurs ajoutées aboutissent à un besoin de financement de 152 051€

L'affectation du résultat de fonctionnement 2014 pour 2015 aboutit à un excédent de clôture de 399 554.00€ affecté de la façon suivante :

- 152 051€ en réserves R 1068 en investissement ( - 94 750.00 + - 57 301 .02)
- 247 503€ en Report en fonctionnement R 002

5

#### DOB 2015 FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libelle	BP 2014 + DM	REALISE 2014	DOB 2015
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 214 429.40 €	1 200 573.79 €	1 200 000.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 923 000.00 €	1 920 349.24 €	1 930 000.00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION COUR	231 533.00 €	202 798.28 €	232 000.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	95 079.91 €	84 904.60 €	85 000.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 795.78 €	3 957.00 €	0.00 €
023	Virement section investissement	412 712.70 €		271 997.00 €
042	operations d'ordre	65 000.00 €	64 997.27 €	65 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 946 550.79 €</b>	<b>3 477 580.18 €</b>	<b>3 783 997.00 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP 2014 + DM	REALISE 2014	DOB 2015
002	Excédent antérieur reporté	254 614.73 €	254 614.73 €	247 503.00 €
013	Atténuation de charges	101 547.00 €	104 274.33 €	80 000.00 €
70	Produits des services	202 830.00 €	221 906.95 €	225 400.00 €
73	Impôts et taxes	2 767 796.06 €	2 749 062.84 €	2 772 344.00 €
74	Dotations et participations	544 856.00 €	483 874.60 €	394 750.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	63 407.00 €	61 716.08 €	61 000.00 €
77	Produits exceptionnels	11 500.00 €	1 685.58 €	3 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 946 550.79 €</b>	<b>3 877 135.11 €</b>	<b>3 783 997.00 €</b>

Pour 2015, en fonctionnement, nous prévoyons des chapitres 011 et 012 équivalents au résultat 2014.

Pour les recettes est prévue une revalorisation des bases des Impôts et Taxes par l'Etat de 0.9%.

Fonctionnement - Recettes

Article	Libelle Article	Service	2013 REALISE	2014 REALISE	2015	Observations
002	Excédent antérieur reporté		270 330.00 €	254 614.00 €	247 053.00 €	
6419	Remb. Rémun. de personnel	MAI	51 830.00 €	104 274.33 €	80 000.00 €	Rembts CAE - CUI - Contrat avenir
013	Atténuation de charges		51 830.00 €	104 274.33 €	80 000.00 €	
70311	Concessions dans les cimetières	CIMET	1 444.00 €	1 384.37 €	1 400.00 €	
70321	Droit stationnement voie publiq	BROC	6 048.00 €	4 833.00 €	6 000.00 €	
70323	Redev occup domaine public	VOI	4 683.11 €	4 932.59 €	5 000.00 €	
70328	Autres droits de stationnement	VOI	801.10 €	1 289.50 €	1 500.00 €	
7062	Redev. services à car. culturel	MEDIA	3 054.71 €	2 504.82 €	2 500.00 €	
70631	Redevance à caractère sportif	VAC	13 997.93 €	14 394.92 €	14 500.00 €	
70632	Redevance à caractère de loisirs	CLSH	51 003.15 €	52 332.52 €	52 500.00 €	
70632	Redevance à caractère de loisirs	ETEJEUN	1 313.00 €	1 547.00 €	1 500.00 €	
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	CLASS	5 753.65 €	15 764.40 €	15 000.00 €	
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	RESCO	89 731.70 €	93 718.35 €	95 000.00 €	
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	TAP	0.00 €	17 163.37 €	18 000.00 €	Activités rythmes scolaires
70688	Autres prestations de services	DIVERSF	4 347.10 €	4 658.00 €	5 000.00 €	
70878	Rembt charges logts communaux	BAT	3 740.96 €	7 384.11 €	7 500.00 €	
70	Produits des services		193 281.71 €	221 906.95 €	225 400.00 €	
73111	Contributions directes	ONV	1 418 687.00 €	1 434 991.80 €	1 447 900.00 €	Base 2014 + 0.9 %
7321	Attribution de compensation	ARC	1 190 485.00 €	1 190 485.00 €	1 190 485.00 €	
7322	Dot. de solidarité communautaire	ARC	28 558.00 €	28 558.00 €	28 558.00 €	
7323	FNGIR	ONV	51 741.00 €	51 741.00 €	51 741.00 €	Notifié chiffre identique 2014
7337	Recouvrement mise en fourrière	VOI	660.00 €	0.00 €	660.00 €	
7351	Taxe sur l'électricité	ONV	24 918.98 €	21 715.92 €	22 000.00 €	
7368	Emplacements publicitaires	VOI	11 541.60 €	0.00 €	10 000.00 €	
7381	Taxe add. droits de mutation	ONV	20 986.73 €	21 571.06 €	21 000.00 €	
73	Impôts et taxes		2 747 578.31 €	2 749 062.78 €	2 772 344.00 €	
7411	Dotation forfaitaire	ONV	350 564.00 €	301 437.00 €	241 150.00 €	
74121	Dotation solidarité rurale	ONV	0.00 €	28 396.00 €	0.00 €	
74718	Autres	ONV	311.22 €	486.43 €	400.00 €	
7472	Autr Subv Région	MEDIA	0.00 €	684.92 €	500.00 €	
7473	Subv.département	CLSH	5 805.00 €	4 175.00 €	4 000.00 €	
7475	Groupements de collectivités	MAI	3 795.00 €	1 778.20 €	2 000.00 €	ARC info
7478	Autres organismes	CLSH	112 791.44 €	91 419.05 €	90 000.00 €	CAF
748313	DCRTP	ONV	27 206.00 €	29 356.00 €	30 000.00 €	
748314	Dotation unique compensation TP	ONV	10 643.00 €	9 070.00 €	8 000.00 €	
74834	Etat/compens.taxe fonc.	ONV	14 699.00 €	0.00 €	0.00 €	
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	ONV	20 558.00 €	11 222.00 €	7 000.00 €	
7484	Dotation forfaitaire recensement	ONV	7 396.00 €	0.00 €	0.00 €	
7488	Autres Attributions	TAP	0.00 €	5 850.00 €	11 700.00 €	
74	Dotations et participations		553 768.66 €	483 874.60 €	394 750.00 €	
751	Redevances, concessions	ONV	4 631.12 €	5 296.15 €	5 000.00 €	Syndicat Electricité
752	Revenus des immeubles	LOYERS	53 580.42 €	50 460.26 €	50 000.00 €	
752	Revenus des immeubles	MAI	1 181.81 €	4 934.15 €	5 000.00 €	
752	Revenus des immeubles	SP	3 173.00 €	1 019.52 €	1 000.00 €	
75	Autres prodts gestion courante		62 566.35 €	61 710.08 €	61 000.00 €	
761	Produits de participations		6.78 €	6.02 €	0.00 €	
7718	Autres prodts except. Gestion		1 804.00 €	0.00 €	0.00 €	
773	Annulations mandats		364.00 €	0.00 €	0.00 €	
7788	Produits exceptionnels divers		6 174.02 €	1 685.58 €	3 000.00 €	Rembt assurances
77	Produits exceptionnels		8 348.80 €	1 691.60 €	3 000.00 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>3 887 703.83 €</b>	<b>3 877 135.13 €</b>	<b>3 783 997.00 €</b>	

On notera une nouvelle baisse de la DGF. L'Etat avait baissé cette DGF en 2014 de 1,5 milliard d'euros. Cette baisse continuera en 2015 avec 11 milliards d'euros de moins consacrés aux collectivités territoriales.

Concrètement pour notre commune, la dotation forfaitaire (DGF) est passée d'un réalisé de 350 564.00€ en 2013 à 301 437.00€ en 2014. Cette baisse devrait s'accroître en 2015 où nous prévoyons une baisse supplémentaire de 20% pour aboutir à une recette de 241 150.00€.

(7)

2015 INVESTISSEMENT

DEPENSES RAR			RECETTES RAR	
ARTICLE	PROGRAMME / DETAIL	RAR	PROGRAMME / DETAIL	RAR 2015
	Toiture Mairie	64 659.71	DETR TOITURE MAIRIE	28 555.83
	Chauffage archives Mairie	3 866.00	RESERVE PARLEMENTAIRE ALGECOS	5 000.00
	Matériel Service Technique	5 835.00	FCTVA	92 000.00
	Meuble Maternelle centre	695.04		
	Seche-Mains	2 734.20		
	ENFOUISSEMENT RESEAUX FOCH/ORFEVRES	52 213.19		
	HONORAIRES GEOMETRE VOIRIE COMMUNALE	7 779.26		
	MOBILIER URBAIN CENTRE BOURG	10 000.00		
	PANNEAUX DE RUES	6 512.00		
	VITRINES EXTERIEURES	4 548.30		
	TABLES + PING PONG	2 550.00		
	Accessibilité handicapés Voirie	17 198.35		
	Cloison Mairie	2 587.20		
	Divers	1 678.60		
	<b>TOTAL</b>	<b>182 856.85</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 555.83</b>
DEPENSES BP 2015			RECETTES BP 2015	
16	EMPRUNTS	230 640.00	TLE	6 500.00
001	RESULTAT REPORTE	94 750.00	Affectation résultat 1068	152 051.00
	Enfouissement réseaux Orfèvres / Foch	66 172.12	Virement du fct	271 997.00
	Vidéoprotection	60 000.00	Amortissements	65 000.00
	Etude voirie communale	10 223.91	Réserve parlementaire espace loisirs	1 345.00
	Cuisine CLSH	2 500.00	FCTVA	92 000.00
	Eglise	228 031.00	Eglise DRAC	140 327.00
	terrain LEVEAU	70 000.00	Eglise Conseil Général	87 704.00
	Eclairage public	40 000.00	Réserve parlementaire EP	16 420.15
	Alarme école primaire Linières	4 261.42	Accessibilité handicapés Voirie DETR 2013	6 535.32
			Subvention vidéoprotection	24 000.00
	<b>S/TOTAL</b>	<b>806 578.45</b>	<b>S/TOTAL</b>	<b>863 879.47</b>
	<b>TOTAL BP + RAR</b>	<b>989 435.30</b>	<b>TOTAL BP + RAR</b>	<b>989 435.30</b>

2015 doit voir l'entame des travaux de la seconde phase de l'église prévue sur deux années 2015 et 2016. 228 031€ sont prévus qui doivent être compensés par les subventions de la DRAC pour 140 327.00€ et le Conseil Général pour 87 704.00€.

Les autres grandes orientations vont vers l'achèvement de la toiture de la mairie, l'enfouissement des réseaux des rues Foch et des Orfèvres. La Phase 3 de l'entretien de l'éclairage public, l'étude de la voirie communale (domaine privé-public), la mise en place de la vidéo-protection et d'autres investissements notés ci-dessus.

M. GUESNIER : Pour la vidéo-protection on a reçu la nouvelle aujourd'hui, ce sera 20 % et non 40 % de subvention.

Mme GAMBIER : En ce qui concerne les travaux de l'Eglise, la subvention du Conseil Général sera plafonnée à hauteur de 300 000 € de travaux, nous ne pouvons donc espérer que 75 000 € maxi.

M. POIRIER : Donc le budget présenté n'est plus en équilibre.

M. GUESNIER : Non mais il ne s'agit que du DOB, nous mettons des chiffres mais cela n'est pas une obligation, cela donne une idée du budget à venir mais des chiffres vont changer aussi bien en recettes qu'en dépenses et des ajustements auront lieu.

Le débat est outre les investissements prévus de savoir à court terme comment nous compensons les baisses de recettes ( DGF = -110 000€ de 2013 à 2015)

- Faut-il baisser les services rendus à la population ? (séjour jeunes à Hossegor supprimé)
- Faut-il augmenter le prix des services ? Une étude des coûts réels est à entreprendre en indexant toutes les charges induites (pour la restauration scolaire par exemple : prestataire- surveillance – entretien- charges) .
- Faut-il augmenter la contribution généralisée à tous nos concitoyens (augmentation des impôts locaux et fonciers sachant qu'Aventis est notre plus gros contributeur) pour une plus juste répartition.
- Faut-il entrevoir les travaux en régie qui permettent de passer en investissement du fonctionnement et de déduire ainsi des charges telles que les salaires de nos employés. A étudier.
- 1 centime de dépensé doit être un centime bien dépensé. Est-ce que cette dépense est utile ? Si oui, sous le meilleur rapport qualité prix possible.

M. GUESNIER : Il faut avoir conscience que 2014 a été difficile et 2015 ne s'annonce pas mieux avec les baisses de dotations et les services supplémentaires (TAP).

Il faut l'équité pour tout le monde.

M. POIRIER : Est-il possible de réduire les charges ?

M. GUESNIER : Nous avons été chercher des niches, il y en a encore mais cela devient compliqué.

M. POIRIER : Il faut continuer à regarder les charges de fonctionnement.

M. GUESNIER : C'est ce que nous faisons mais à force les charges de fonctionnement deviennent incompressibles ou alors il ne faut plus construire de bâtiments. Choisy au Bac est attractif de par les services rendus aux cosaciens, et les nombreuses infrastructures.

M. POIRIER : Il faut que Choisy au Bac reste attractif.

M. GUESNIER : C'est un objectif premier de la municipalité.

M. POILANE : Les délais sont trop courts entre la commission finances et le CM.

M. GUESNIER : Mme MARCELINO a eu les chiffres, elle aurait pu vous les communiquer.

POILANE : Nous avons des occupations par ailleurs. Comment voulez-vous que nous prenions des décisions en une heure ?

La Commission Finances, réunie le 12/02/2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires 2015, conformément à la loi et préalablement au vote du Budget Primitif 2015.

M. GUESNIER: Si possible, selon les états reçus de l'Etat nous voterons le budget fin mars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.